

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le vingt-deux Septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCAATION : 15 Septembre 2016.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 25 – REPRESENTES : 4.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mmes AUBRY Sylvie et CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUILLAUME Marie-Hélène, ORDRONNEAU Séverine et PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PLANTARD Thierry, PLUMELET Jean-Luc et PONTAC Serge et Mmes POYER Audrey et SCHLADT Rita.

EXCUSES : M. BROUTIN Ludovic (*pouvoir à Mme COOREVITS Catherine*), Mme GUINEL Marie-Jeanne (*pouvoir à Mme GUIHO Marie-France*), M. MORMANN Nolann (*pouvoir à MORMANN Cédric*) et M. RICARDEAU James (*pouvoir à Mme LE BORGNE Véronique*).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Yolande DUBOURG et Véronique LE BORGNE.

<u>OBJET</u> :	<i>Décision Modificative n°2 – Budget Principal.</i>
-----------------------	---

N° 2016 / 09 / 04

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le budget primitif adopté,
Vu l'avis favorable de la Commission Finances – Ressources Humaines –
Intercommunalité – Économie du 12 Septembre 2016,
Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à
l'appui de leur convocation.*

*Considérant la nécessité d'effectuer quelques ajustements budgétaires,
concernant les dotations aux amortissements de l'exercice 2016 d'une part,
et les écritures liées aux admissions en non-valeur et aux effacements de
dettes,*

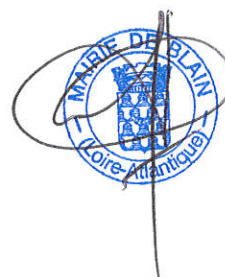
.../...

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE la décision modificative n°2 portant sur les virements de crédits décrits ci-après :

Compte	Libellé	Modification	Budget avant	Budget après
2112	Terrains de voirie	3 449,99	0,00	3 449,99
Dépenses	-	3 449,99	-	-
28158	Amort autres install	3 449,99	38 000,00	41 449,99
Recettes	-	3 449,99	-	-
022	Dépenses imprévues	- 4 010,22	60 000,00	55 989,78
6541	Créances admises en non-valeur	328,73	1 500,00	1 828,73
6542	Créances éteintes	231,50	0,00	231,50
6811	Dotations aux amort.	3 449,99	506 120,00	509 569,99
Dépenses	-	0,00	-	-

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 26 Septembre 2016,
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20160922-CM-2016-09-04-
DE

Date de télétransmission : 26/09/2016

Date de réception préfecture : 26/09/2016

Blain le 22 Septembre 2016
Délibération n° 2016 / 09 / 04